

# CANCERS ET PARAFONDRES

**SÉCURITÉ.** Interdits en 1978, des millions de parafoudres radioactifs, destinés à protéger les lignes téléphoniques contre la surtension, avaient été installés sur le réseau de France Télécom. Une surmortalité des agents due à des cancers a alerté en 2007 le CHSCT Cantal-Allier-Haute-Loire et la FAPT CGT Auvergne. Ils luttent depuis contre le déni et l'inertie de l'entreprise.

**PROPOS RECUEILLIS PAR KAREEN JANSELME**

**nvo** > Quand le CHSCT a-t-il découvert une possible relation entre les cancers des personnels et les parafoudres (parafoudres)?

**Franck Refouvelet** > Tout a commencé en 2007, à Riom-ès-Montagnes, dans le Cantal: des agents et postiers qui travaillaient dans le même bâtiment ont développé des tumeurs cancéreuses. Nous avons commencé à nous poser des questions et découvert que d'autres sites avaient été touchés. France Télécom avait commandé, en 1998, une étude à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm), dont les résultats ont été communiqués au CNHSCCT en 2003. Si l'interprétation est discutable, elle se conclut sur le constat d'une surmortalité des agents. Inquiets, nous avons fait plusieurs demandes de réunion extraordinaire du CHSCT, refusées jusqu'à la médiatisation de la situation de Riom-ès-Montagnes.

En février 2008, j'ai contacté, au nom du syndicat FAPT CGT du Cantal, le toxicologue Henri Pézerat<sup>(1)</sup>. « Est-ce que vous avez encore des parafoudres sur le réseau? », m'a-t-il demandé.

Ma réponse a été évasive: nous ne savions rien. C'est en septembre 2008 que nous avons débuté notre enquête sur le terrain, équipés d'un compteur Geiger et munis des photos de modèles de parafoudres radioactifs fournis par l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (Andra).

En 2010, la CGT Auvergne a commandé une étude à la Commission de recherche et d'information indépendantes sur la radioactivité (Criirad).

**Qu'a fait France Télécom après la publication du rapport de la Criirad?**

Le rapport de la Criirad soulignait que « dans certains cas », l'exposition pouvait être supérieure à la dose maximale annuelle admissible. Elle demandait que les études commandées par France Télécom prennent en compte le risque de contamination lors de la casse des matériels, et qu'une information complète soit donnée aux agents. Puis l'inspection du travail de Haute-Loire a mis en demeure le directeur de l'unité d'intervention de procéder au recensement, au retrait et au stockage des parafoudres radioactifs.

Mais France Télécom s'est retranchée derrière une étude d'évaluation des risques commandée à l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN), qui n'a pas tenu compte des éléments trouvés en Auvergne par le CHSCT et a permis, en revanche, à l'entreprise de minimiser le risque encouru par le personnel.

**Où en est-on de la procédure de retrait sur le territoire national et de la reconnaissance des risques cancérogènes?**

Un peu plus de 30 000 parafoudres ont été retirés en Haute-Loire. Pour les autres départements auvergnats, le plan devrait être achevé dans deux ans. Mais pour le reste de la France, la procédure est diffidente. Les poteaux de lignes sont contrôlés tous les huit ans par des entreprises extérieures. Il est prévu de leur demander d'effectuer le retrait des parafoudres à cette occasion. Qui va garantir leur protection? Mais le plus grave, c'est que pour le moment rien



**Franck Refouvelet**, agent des lignes depuis 1992, membre de la FAPT CGT, est délégué du personnel à France Télécom (unité d'intervention Auvergne pour le Cantal) et élu du CHSCT Cantal-Allier-Haute-Loire.

n'est fait. Il y aura encore longtemps des parafoudres radioactifs sur le réseau national. Et France Télécom continue de minimiser les risques. Nous réclamons que des fiches d'exposition soient délivrées et gardées dans les dossiers médicaux des agents concernés, comme le prévoit la législation. À travers notre association Edatet, nous aidons les victimes à monter des dossiers pour faire reconnaître leur cancer comme maladie professionnelle. L'un d'entre eux vient d'arriver en commission de réforme. Pour l'instant, la commission demande des éléments plus concrets. Nous avons l'espoir que si ce dossier passe, d'autres suivront et qu'on sortira du déni.

Depuis 2001, le traçage des expositions aux substances cancérogènes, mutagènes et reprotoxiques (CMR) devait être fait. Il ne l'a pas été. Quant aux négociations sur la pénibilité, elles n'ont reconnu que le travail posté, le magasin et les travaux de nuit. Les agents exposés n'ont donc aucune possibilité de partir en retraite plus tôt. Et nous n'oublions pas que beaucoup de nos collègues décédés de cancer avaient moins de 55 ans. La note d'espoir vient de l'efficacité de notre CHSCT, avec une unanimité syndicale sur le sujet. Malgré les difficultés liées aux lenteurs de l'entreprise et à la complexité du dossier, nous n'abandonnons pas la bataille. Pour notre région, nous avons gagné le retrait dans les règles des parafoudres radioactifs, l'implication du personnel fera le reste. ☞

(1) Ce chercheur a révélé le scandale de l'amiante.